



COMMUNE DE GUMIERES

PLAN CANICULE 2017 INSCRIPTIONS SUR LE REGISTRE

Le Maire

aux habitants de Gumières

La commune de Gumières, dans le cadre du plan départemental de gestion d'une canicule, effectue le recensement et l'inscription sur le registre des personnes âgées, isolées ou fragilisées.

Ce registre doit permettre au Préfet responsable de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence de faire intervenir les services de secours auprès des personnes inscrites. Toutes les informations figurant sur ce registre seront confidentielles.

L'inscription sur ce registre ne relève pas d'une obligation pour les personnes concernées mais d'une démarche volontaire et facultative. Cette inscription doit être renouvelée tous les ans afin de mettre à jour le registre.

Si vous faites partie des personnes concernées par le plan canicule, il est important de remplir le formulaire joint et de le retourner au Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Gumières, sous enveloppe scellée à l'attention de Monsieur le Président du CCAS, qui gère le registre.

Vous êtes un ami, un voisin ou un membre de la famille, proposez aux personnes concernées de s'inscrire, si elles le souhaitent.

En vous associant à nous, les personnes fragilisées pourront ainsi bénéficier d'une meilleure prise en charge en période de canicule.

Le CCAS de Gumières organisera des visites à domicile pour les personnes inscrites sur ce registre et totalement isolées, sans voisin, ni famille, ni service d'aide à domicile, si celles-ci en font la demande.



Bruno Jacquetin

Maire de Gumières

Président du CCAS



COMMUNE DE GUMIERES

PLAN CANICULE 2017

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 - Personnes (résidant à domicile uniquement) pouvant figurer sur le registre :

- Personnes âgées de 65 ans et plus.
- Personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail.
- Personnes adultes handicapées bénéficiant de : AAH, ATCP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou pension d'invalidité du régime de base de la Sécurité Sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Remarque : les personnes résidant à titre secondaire sur la commune sont autorisées à figurer sur le registre.

2 - Le demandeur :

- Personne concernée.
- Son représentant légal.
- Tiers : personne physique (parent, voisin, médecin traitant), personne morale (CCAS, service de soin à domicile).

3- La demande d'inscription :

- formulaire mis à disposition.
- appel téléphonique : 04.77.76.75.25 aux heures d'ouverture de la Mairie.
- si la demande émane d'un tiers, elle devra être faite par écrit et individuellement
- si la demande émane du représentant légal, celui-ci devra joindre une copie de l'acte justifiant de sa qualité.

Droit d'accès et rectification des informations

Toute personne inscrite sur le registre nominatif pourra à tout moment accéder et faire rectifier toute information le concernant en application de la loi du 6 janvier 1978 dite Loi informatique et liberté.



COMMUNE DE GUMIERES

PLAN CANICULE 2017

FICHIER DES PERSONNES VULNÉRABLES - FICHE DE PRISE DE RENSEIGNEMENTS

Je, soussigné(e) ,
déclare souhaiter que les renseignements ci-après soient recueillis par la Mairie de Gumières dans le cadre des opérations de recensement de personnes vulnérables menées en explication du plan canicule et des instructions préfectorales qui s'y rapportent.

J'ai bien noté que :

- ces données pourront être mises à disposition du Préfet de la Loire en cas de déclenchement du plan canicule,
- tant que le plan canicule ne sera pas déclenché, le recueil des présentes données n'ouvre droit à aucune prestation nouvelle de quelque type que ce soit.

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone

Traitement particulier	OUI	NON
Nom du médecin traitant		
Service à domicile	OUI	NON
Personnes ou organismes intervenant à domicile		

Fait à Gumières le/...../ 2017

Signature :

l'intéressé le représentant légal